

FLASH INFO n°7

juillet 2021

COMMUNE DE SERIGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 16 juillet 2021

Mardi 16 juillet 2021

Etaient présents : BAUDRY Yves, CHEPTOU Julie, DIEUMEGARD Romain, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PASSEFORT Julie, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

Excusé avec pouvoir : CAUDAL Grégory (pouvoir à LERIDON Marylène), COULAIS Damien (pouvoir à DIEUMEGARD Romain), FAUCHERON Jean-Michel (pouvoir à DIEUMEGARD Romain)

Absent : GIRAUD Sébastien

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 JUIN 2021

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juin à l'unanimité.

- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Le conseil valide le devis de la SARL BONNAUD pour le changement du chauffe-eau du salon de coiffure pour un montant de 278€ HT.
- Le conseil valide le devis de l'entreprise D+ pour l'achat d'un défibrillateur pour les vestiaires de football pour un montant de 1408€ HT.
- Le conseil valide un devis de la SARL Sud Vendée Propreté pour le nettoyage des vitreries de l'école, de la Mairie et de la salle polyvalente pour un montant de 2258,29€ HT.

- LOTISSEMENT DU CHENE VERT/ BAIL PRECAIRE

La commune accepte de faire une convention d'occupation à titre précaire et révocable avec Mr FAUCHERON Jean-Michel pour les parcelles ZP 169/ ZP 170/ ZP 232 et ZP 233 pour une superficie de 1ha 46a 10ca au prix de 90€/hectare/an.

- SALLE POLYVALENTE/ REGULATION DU CHAUFFAGE

La commune a fait faire deux devis pour le remplacement de la régulation pour le fonctionnement du chauffage de la salle polyvalente. Ce nouveau système sera plus simple d'utilisation pour les personnes qui loueront la salle.

De plus, ce système pourra être commandé de la Mairie avec l'aide d'un PC ou d'un smartphone.

- CARRE & Associés : 4395€ HT
- ETS PLANTINET Jean : 5381,56€ HT

L'entreprise CARRE & Associés est retenue.

- **ENQUETE PUBLIQUE**

L'Etablissement Public du Marais Poitevin a déposé une demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole, en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC).

Cette demande nécessite l'organisation d'une enquête publique inter-préfectorale au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins. 345 communes situées dans le Département de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime et de la Vienne sont concernées par l'enquête publique (du 28 juin 2021 au 30 juillet 2021). Ces communes sont incluses totalement ou partiellement dans le périmètre de l'Etablissement Public du Marais Poitevin.

Le conseil donne son accord pour cette enquête publique.

- **ECOLE LES PIERIDES/ TARIFS DE LA GARDERIE ET DE LA CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

La « Commission du Pôle Scolaire » propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2021-2022 et sont acceptés par le Conseil Municipal :

- ***Restaurant scolaire***

- Repas enfant régulier : **3,50 €** (3,10 € en 2020-2021)
- Repas enseignant : **4,70 €** (4,30 € en 2020-2021)
- Repas enfant occasionnel : **3,80 €** (3,40 € en 2020-2021) le repas occasionnel correspond à des repas pris de façon irrégulière, dont le total n'excède pas 3 repas par mois
- Repas adulte – surveillance déjeuner : **3,50 €** (3,10 € en 2020-2021)

L'augmentation des tarifs est justifiée par un déficit d'environ 1€/enfant/repas et par l'application de la loi « EGalim ».

- ***Garderie***

- Matin de 7H30 à 8H30 : **1 € / ½ heure** (0,95 € / la ½ heure en 2020-2021)
- Soir : -Part fixe – le goûter : **0,50 €** (0,45 € pour le goûter en 2020-2021)
- De 16H30 à 19H00 : **0,65 € / ½ heure** (0,60 € / la ½ heure en 2020-2021)

- **ECOLE LES PIERIDES/ REGLEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

Le Conseil valide le nouveau règlement de la garderie et de la cantine et la mise en place **d'un permis à points pour l'année scolaire 2021/2022.**

- **PERSONNEL COMMUNAL / MODIFICATIONS DES TABLEAUX DES EFFECTIFS**

Le Conseil accepte les modifications suivantes du tableau des effectifs communaux :

- Suppression du poste d'adjoint technique territorial (24h02)
- Création du poste d'adjoint technique territorial (CDD de 1 an/23h30)
- Création du poste d'adjoint technique territorial (CDD de 1 an/7h)

- **PERSONNEL COMMUNAL/ CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)**

Monsieur le Maire explique que, suite à la nouvelle répartition des classes à la rentrée scolaire de 2021-2022, il convient de créer un poste d'agent technique dans la classe de Madame MAT pour l'accompagnement des GS.

Dans l'optique de recruter un nouvel agent, une convention peut être conclue avec les services de Pôle Emploi en retenant les éléments suivants :

Date de début : 01/09/2021

Durée de la convention : 12 mois

Temps de travail : 23h30

Le Conseil valide la signature de la convention entre la commune et Pôle Emploi.

- **GERBIER 2/ REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS**

La « commission lotissement » propose un règlement pour le lotissement du Gerbier 2 pour l'attribution des lots.

Le conseil valide ce règlement, il sera proposé aux futurs acquéreurs des terrains.

INFORMATIONS DIVERSES



Le city-parc est ouvert depuis le 5 juillet, les enfants sont heureux de ce nouvel équipement.



- ✓ Une réunion publique « RADON » a eu lieu le 28 juin dernier : 54 kits restitués sur 62 distribués ont pu être analysés sur la commune, seul un logement dépasse le seuil maximal (seuil maximal : 300 Bq/m³). Un diaporama est disponible et peut être demandé en mairie.
- ✓ Les containers SYCODEM du bâtiment communal ont été déplacés et installés derrière ce même bâtiment.
- ✓ Les vestiaires de football sont presque terminés. Le nom choisi pour le stade est « **STADE GUY GORON** » ; **l'inauguration est prévue le samedi 25 septembre 2021.**

- ✓ La toiture de l'école qui va recevoir les panneaux photovoltaïques est presque terminée.
- ✓ Les bénévoles de la bibliothèque ont fait un important travail de rangement et se penchent sur un projet de lecture de poésie.
- ✓ Monsieur AUGER Pascal, habitant au 16 Monrepas à Sérigné vous propose ses services en tant que Magnétiseur, rebouteux...vous pouvez prendre contact avec lui au 09.80.53.27.56 ou 07.83.74.24.57. N'hésitez pas à l'appeler pour plus de renseignements.

RAPPEL DES HORAIRES NUISANCES SONORES

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Le Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
Le Dimanche et Jours Fériés : de 10h à 12h

DATE A RETENIR

- ✓ **Samedi 25 septembre 2021 à 10 h 30** : « INAUGURATION DES VESTIAIRES DE FOOT ». Le stade portera désormais le nom de « **STADE GUY GORON** »

BIENTÔT DES COURS DE DANSE A SERIGNE !

Angéline AUGUIN, professeure de danse proposera
dès septembre prochain des cours de danse pour
Petits et Grands.
Des informations complémentaires suivront...

ETAT CIVIL



MOREAU Elyna née le 11 juillet 2021



Madame GARAT Martine et Monsieur KUCHARSKY Patrice
le 12 juin 2021



FAUCHERON Marie-Thérèse décédée le 04/07/2021

CARDIN Guy décédé le 21/07/2021

Le Conseil Municipal s'associe à la joie et à la peine des familles

AUTREFOIS SÉRIGNÉ.....

Cette année encore et pour la 2^{ème} fois, la Fête au Village prévue le 25 juillet a dû être annulée...

« Petits et Grands ont bien changé ... »

Sérigné *et fêté le 25 juillet 2007*

Trentième Fête au village dimanche 29 juillet



Petite pause avant de continuer à installer les stands.

A huit jours de la manifestation : la Fête au village, organisée par l'Avant-Garde, Association sérignolaise, les bénévoles ont relevé leurs manches pour installer les tivolis. Et du travail, il y en a pour tous ceux qui le souhaitent (se rendre au terrain de la fête samedi prochain à 8 h 30 ou contacter Romain Dieumegard au 02 51 69 57 95).

Programme : à 10 h 30, messe célébrée en plein air ; à 14 h, loto géant animé par Léo, sous tivoi, avec en 1^{er} lot un scooter (ouverture des portes à 12 h) ; kermesse : pêche à la ligne, tyrolienne, structures gonflables, etc. A 19 h, repas moules-frites ou grillades ; à 20 h, spectacle du groupe « Les stars de demain » ; à 23 h, feu d'artifice (spécial pour fêter les 30 ans de la fête) tiré par Pyragric avec René Lefort et son fils ; suivi d'un bal populaire. Entrée gratuite. Parking à proximité.

Le Conseil Municipal vous souhaite un bel été
et de belles vacances

